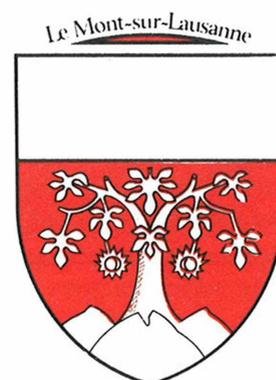


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur: M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression: Impression Offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LEGISLATIF

La dernière séance de l'année du Conseil communal a eu lieu le lundi 10 décembre à 20 h. 15 à l'aula du collège du Mottier.

Quelques citoyens intéressés particulièrement par le deuxième débat sur le tennis ont "étoffé les tribunes".

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre a été adopté à l'unanimité sans discussion.

Le président a donné lecture d'une lettre de la Municipalité donnant quelques informations complémentaires au sujet du tennis. M. Paul Kart, dans un plaidoyer plein de bon sens, a encouragé le Conseil à accorder le crédit demandé. Sur 53 conseillers, 26 ont finalement accepté le préavis, autorisant la Municipalité à procéder à l'aménagement du terrain cédé en droit de superficie au Tennis-Club Le Mont (voir 4 coins du Mont de novembre 79) pour un montant de Fr. 125'000.—, la direction des travaux et leur surveillance étant confiées à un bureau d'études privé. 20 conseillers ont refusé ce préavis; il y eut une abstention.

Le bureau pour 1980 a ensuite été élu comme suit:

Président	: M. Daniel Grosclaude
1er vice-président	: M. François Chabloz
2ème vice-président	: M. Henri-Charles Brun
Scrutateurs	: Mme Marie-Claire Krayenbühl M. Jean-Daniel Pelet
Scrutateurs-suppl.	: M. Maurice Fontannaz M. Armand Favre

M. Raymond Corbaz (Dubarde) a donné lecture du rapport de la commission des finances concernant les crédits supplémentaires et M. Jean-Daniel Pasche de celui concernant le budget. Relevons simplement que la commission des finances, dans son survol de la situation générale, met en garde contre une poussée outre mesure du développement démographique de la commune. En effet, comparées aux comptes 1978, les dépenses budgétées en 1980 augmentent de plus de 21 contre une augmentation de recettes budgétées de 7,5 seulement.

Les deux préavis, budget et recettes complémentaires, et les rapports y relatifs sont acceptés à l'unanimité.

M. Alexandre Robert a déposé une motion signée par huit conseillers concernant le plan de quartier "En Créतालaison", accepté par le Conseil en 1976 et ratifié

depuis par le Conseil d'Etat. Les motionnaires estiment que la construction des bâtiments, appartements et magasin à grande surface, actuellement à l'enquête, ne se justifie plus. Vu l'augmentation sensible de notre population —on prévoit 6000 habitants dans un avenir prochain— les autorités devraient racheter ce terrain afin de disposer d'une réserve au centre du village pour les écoles, bureaux et administration, salle de paroisse, etc., tous essentiels à la vie d'une commune de cette importance. Les motionnaires mettent également en cause l'esthétique future de ce quartier.

M. Rauschert et M. Alfred Borgeaud répondent qu'il est pratiquement impossible de revenir en arrière et qu'il en coûterait cher à la commune. Après un court débat, le Conseil, par 33 voix, renvoie la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

Au divers, il fut une fois de plus question de constructions. A ce sujet, M. Jost nous livre ses réflexions en faisant allusion au billet radiophonique d'Albert Zbinden "Le regard et la parole". Pour la parole, il faut se référer au préavis municipal No 10 d'août 1978, concernant le plan d'extension et la police des constructions dans notre commune où il est question d'endiguer la disparité des constructions "sans pour autant imposer un style absolu, ...en tenant compte d'une esthétique générale, basée sur une diversité contrôlée". Quant au regard, M. Jost se demande si nous avons déjà porté le nôtre sur le quartier de villas jumelées au "Champ des Pierres", cet alignement de villas toutes semblables. Une telle réalisation correspond-elle réellement au vœu de la majorité de notre population? Ne faudrait-il pas de toute urgence définir la vocation à long terme de notre commune pour éviter de la transformer définitivement en une banlieue banale et sans identité?

M. Jean-Daniel Pasche, estime qu'une fois ces parcelles bien arborisées, le quartier s'insérera harmonieusement dans son entourage. Le principe des villas jumelées permet en outre à un plus grand nombre de citoyens d'accéder à la propriété.

Suite à une question de M. Philippe Chappuis concernant les orgues de notre église, M. Rauschert, syndic, et M. Maurice Derron répondent que le remplacement de ces orgues doit effectivement être envisagé à moyen terme. On y reviendra en temps utile.

Puis M. le Syndic rappela la mémoire de notre dévoué chef d'équipe de la voirie, M. Michel PACHE, tragiquement disparu dans l'exercice de ses fonctions. Le Conseil se leva et observa une minute de silence pour honorer sa mémoire.

Pour en terminer aujourd'hui sur le développement futur de notre commune, méditons cette boutade entendue lors de la traditionnelle verrée qui suit la dernière séance de l'année: "Plus on est, plus on sera heureux et moins on payera d'impôts"!

Bonne année à chacun.

*La secrétaire:
Ev. Panchaud*

~~~~~

## LA NOUVELLE POSTE



La nouvelle poste

Elle a été ouverte au public il y a juste quelques jours. C'est donc un évènement dont il vaut la peine de parler, tant il est vrai qu'un nouvel office postal marque aussi une étape dans le développement de la région qu'il dessert.

Il y a 10 ans que nous en parlions, alors que la commune ne comptait que 2600 habitants et pas de zone industrielle. En effet, notre buraliste, conscient de l'étroitesse de ses locaux, pensa tout naturellement à les agrandir. Il devait y avoir une dérogation à faire accepter par les Autorités et bien évidemment par les voisins. La Municipalité ne fit aucune difficulté, alors que d'autres proches mirent tout leur talent à lutter contre cet agrandissement, cherchant par ce moyen à obtenir une dérogation à peu près semblable, mais d'ordre strictement privé.

Ce fut le voisin qui obtint gain de cause (partiellement du moins) en faisant admettre, par la Commission cantonale de recours en matière de police des constructions, qu'un bureau postal n'est pas reconnu comme étant d'utilité publique (!) et ne doit bénéficier d'aucun privilège.

La sentence de la Commission de recours était évidemment aussi valable pour le voisin!

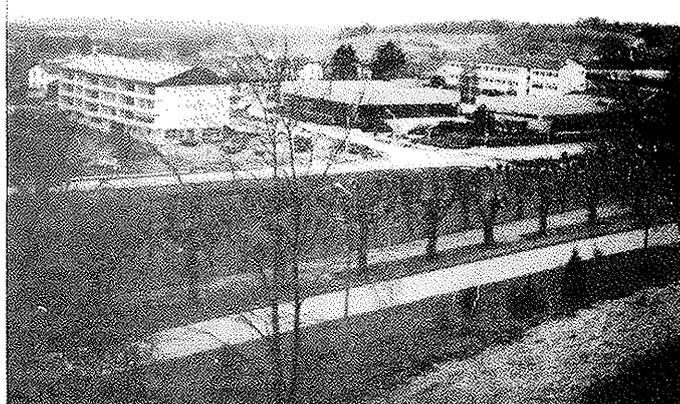
En 1970, la Direction des Postes à Lausanne vint au

Mont s'enquérir des possibilités d'installer une baraque provisoire en bois pour faire face au développement du trafic et attendre plus commodément le transfert de l'office dans un bâtiment proche.

C'est à cette époque que M. Louis Favre déposa au Conseil communal une motion invitant la Municipalité à étudier l'aménagement du triangle formé par la route cantonale, le chemin du Mottier et celui du Collège. Il envisageait la construction d'un centre commercial et de quatre bâtiments locatifs, dont l'un devait être construit pour y installer la poste.

Les premières démarches de la Municipalité furent facilitées par l'accord de tout le monde. Un vote d'intention du Conseil confirma du reste, en 1972, le vœu du motionnaire. Un promoteur s'annonça, fit établir des plans et des maquettes, discuta des conditions d'acceptation par la Commune du statut du terrain nécessaire à la construction d'immeubles à densité moyenne au lieu des villas prévues par notre plan de zones.

Il fallut élaborer un règlement pour ce plan de quartier, en déterminer le périmètre, entreprendre enfin toutes les démarches pour faire légaliser ce plan par le Conseil d'Etat après son acceptation par le Conseil communal.



Un bâtiment bien intégré

Au moment où, pratiquement, tout était prêt, ce fut la récession. Pour le promoteur, il ne s'agissait plus de construire des locatifs, lui-même ayant déjà, dans l'ouest lausannois, trop de logements libres qu'il fallait louer.

Ce fut un coup dur pour M. Ruchet, notre buraliste, qui cherchait à prendre patience en louant des locaux dans les environs pour faire front au trafic d'autant plus intense que les industries s'étaient installées, et parmi elles des entreprises génératrices d'un fort trafic de colis postaux. Chacun a pu s'en apercevoir en remarquant les amoncellements de paquets de toutes dimensions entreposés sous la marquise, devant le bureau de poste.

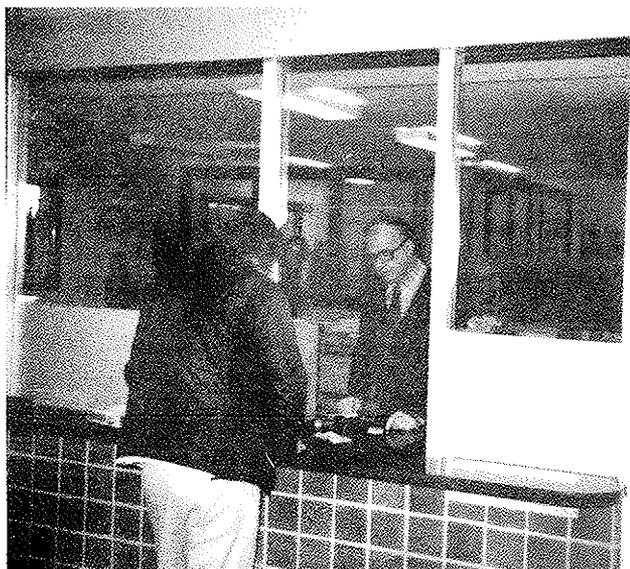
Il fallait trouver une solution pour construire au moins le premier bâtiment, si nous ne voulions pas —et nous n'y tenions pas— devoir accepter une baraque en bois, inesthétique, au pied de notre église.

La Direction des postes ne pouvait envisager la cons-

truction de tout le bâtiment. Le promoteur cherchait un preneur, denrée plutôt rare! Une grande banque sollicitée déclina notre offre et aucun privé ne s'annonça, jusqu'au jour où l'architecte, auteur du plan, présenta un agent immobilier prêt à prendre le risque de construire. La poste s'annonça alors comme partenaire partielle à 161/1000 pour équiper une partie du bâtiment et y installer le bureau de poste du Mont. Un nouvel architecte dressa les plans, apportant les modifications imposées par l'obligation de disposer de places de parc en suffisance pour ce premier bâtiment, puisqu'il n'était pas question —momentanément du moins— de construire les trois autres et le centre commercial.

Ouf! C'était parti!

Et laissons tomber toutes les autres difficultés qu'il fallut surmonter. Venons-en au 10 décembre 1979. Le bureau de poste est transféré dans ses nouveaux locaux.



Monsieur Ruchet à son guichet

Une semaine plus tard, nous interrogeons M. Alexandre Ruchet, buraliste postal, dans son nouveau bureau. Il nous fit l'honneur de son nouvel office et accepta de répondre à nos questions.

- Q.: Pourquoi n'avoir pas construit une annexe il y a dix ans?
- R.: Je ne fus pas autorisé.
- Q.: Quelle est l'augmentation du trafic postal au Mont?
- R.: Il a plus que doublé.
- Q.: Quel a été le plus gros générateur de votre développement: l'industrie ou les nouveaux habitants?
- R.: Les deux à parts égales. Les nouveaux habitants ont doublé le trafic aux guichets, alors que les commerces et industries ont surtout développé le trafic des colis.
- Q.: Que pensez-vous de vos nouveaux locaux?
- R.: L'emplacement a été judicieusement choisi au centre de la Commune. Je ne regrette qu'une chose, c'est d'être dans la partie arrière du bâtiment. Le bureau de poste n'est pas visible de la route cantonale, et le public a un peu de peine à le trouver.
- Q.: Est-ce assez grand?
- R.: Dans l'ensemble, c'est suffisant, mais le local destiné à la desserte des guichets offre moins de ré-

serve de surface que les autres locaux.

- Q.: Que vaut votre nouvelle organisation?
- R.: Elle présente une nette amélioration. Les gros pourvoyeurs de colis disposent maintenant d'un guichet spécial directement accessible avec un véhicule. Nous chargeons dans les chariots qu'il suffit de pousser sur nos camions.
- Q.: Et du côté public?
- R.: Les accès au bureau de poste sont encore à améliorer, mais ce qui est indispensable, c'est de nous signaler par un panneau à placer au bord de la route cantonale et indiquant simplement PTT. A l'intérieur, les locaux sont spacieux et pratiques.
- Q.: Votre demande d'un panneau tombera certainement sous les yeux des personnes intéressées. Souhaitons que vous l'obteniez! Puis-je vous poser maintenant une question indiscrète?
- R.: Les mesures de sécurité sont-elles suffisantes?
- R.: Elles sont totales.
- Q.: Actuellement, Le Mont compte 3500 habitants environ. Pour combien d'habitants a-t-il été prévu?
- R.: Il est suffisant pour 10'000.
- Q.: Pour terminer, quel message désirez-vous transmettre à nos lecteurs au seuil de la nouvelle année?
- R.: La construction de ces nouveaux locaux, prévue pour que Le Mont devienne un office postal, tend à faire disparaître la "petite poste à papa" où nous connaissons tout le monde. Actuellement, nous sommes soumis aux nouvelles disciplines administratives, mais je m'efforce de maintenir aussi longtemps que possible la mentalité villageoise.
- Pour l'instant, le service postal complet est assuré par 6 facteurs, dont deux en voiture et les autres en cyclomoteurs; pour les guichets, je dispose d'un aide privé à plein temps, d'un aide privé à mi-temps, et de mon épouse à qui j'ai recours les jours de forte affluence.
- Puisque vous me le permettez, j'aimerais dire à tous vos lecteurs et lectrices que nous nous efforçons de tout faire pour que chacun soit content. Mon souhait, celui de mon épouse et de tout mon personnel, est que l'année 1980 soit bénéfique et que je puisse faire apporter de nombreux et heureux messages.
- R.: A mon tour, j'aimerais vous exprimer, Monsieur Alexandre Ruchet, la reconnaissance de tous les lecteurs de nos 4 Coins pour le service parfait que vous assurez, pour votre gentillesse et votre courtoisie. Il nous reste à vous souhaiter tout le plaisir dans vos nouveaux locaux, et beaucoup de bonheur en l'an 1980.

A. Borgeaud

~~~~~

AVEC NOS CITOYENS ET CITOYENNES DE 20 ANS

La rencontre des jeunes et des Autorités est devenue une tradition, et cette année, 26 répondirent à l'invitation de la Municipalité. Ils se présentèrent au Châtaignier où nos trois députés, le Président du Conseil

communal et la Municipalité presque incorpore les accueillirent chaleureusement, avant de prendre place autour de la grande table dressée pour le repas du soir.

Animée par M. Rémy Vaucher, notre municipal de police, la soirée débuta par une présentation individuelle qui permit ainsi d'ouvrir les conversations, car nos jeunes citoyens sont loin de se connaître toutes et tous. Il y a celles et ceux qui ont suivi leurs écoles au Mont et les autres venus de l'extérieur à la faveur des nouvelles constructions. La fraternisation fut très rapide, et si cette rencontre n'avait eut que ce but à atteindre, elle aurait déjà été une complète réussite. Mais nos jeunes sont essentiellement venus pour voir de plus près les responsables de la conduite des affaires cantonales et communales, pour discuter avec eux, faire valoir leur opinion, et souvent défendre le point de vue du papa, avec brio du reste, ce dont nous les félicitons.

Le repas terminé, soignés comme nous le sommes toujours lorsque c'est Madame et Monsieur Pierre Barras qui mijotent les délicatesses dont ils ont le secret, ce fut la partie officielle au cours de laquelle notre Syndic dressa un tableau de l'organisation de l'Exécutif communal. Prirent ensuite la parole M. Robert Derron, Député au nom de ses collègues Mme Jost et M. Menétrey, puis M. Daniel Grosclaude, Président du Conseil communal. Chacun félicita les présents et leur prodigua les conseils indispensables à ceux qui, tôt ou tard, ont des chances de prendre leur part de responsabilité dans la conduite des communes et de l'Etat. Qui sait s'il n'y avait pas un futur conseiller fédéral parmi tous nos brillants invités?

Ce fut ensuite l'épreuve civique. M. Rémy Vaucher eut l'excellente idée de prendre 24 photos dans les 4 Coins du Mont. Il constitua 8 groupes auxquels se joignirent les 8 personnalités officielles. Ces photos défilèrent ainsi sous les yeux de chacun (diapositives) et les groupes devaient désigner exactement l'endroit projeté. Ce fut amusant et instructif, et les résultats étonnèrent tout le monde, car reconnaître des endroits loin de toute communication c'est mieux qu'une réussite: c'est un exploit. Un des groupes s'octroya la première place avec 20 réponses justes, et presque tous les autres révélèrent leurs connaissances par 17 ou 18 réponses exactes.

Les 12 coups avaient déjà sonné lorsque les premiers songèrent à regagner leur domicile. Nous savons que certains ont su prolonger cette belle soirée en faisant presque coïncider l'heure du coucher et celui du lever?

Nous avons recueilli d'eux leur signature. Les voici "dans le désordre". Et nous leur disons pour conclure: bonne chance et bonne route.

Bgd.

Handwritten signatures in various colors and styles, including names like 'J. Robert', 'Brigitte Guignard', 'J.M. Basset', 'Pedrazzini', and others.

POUR LES ENFANTS DE 8 ANS ET PLUS QUI AIMENT CHANTER

Sous l'égide du chœur mixte "L'Echo des Bois", vient de se créer au Mont un chœur d'enfants, destiné à tous les enfants de 8 ans et plus.

Les répétitions ont lieu chaque semaine, le lundi (sauf pendant les vacances scolaires) de 15.30 h. à 16.30 h. à la salle où répète le chœur mixte, au 1er étage du nouveau collège.

Le chœur présentera déjà quelques chants de Noël aux habitants de "La Paix du Soir" et au Culte de Noël.

Dès sa reprise, le **lundi 14 janvier 1980**, il commencera à mettre sur pied un petit programme qu'il présentera en mars dans le cadre de la soirée du chœur mixte.

C'est donc l'occasion, pour tous les enfants qui en ont envie, de rejoindre le petit groupe déjà formé.

~~~~~

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

**Nominations.** Dans sa séance du 17 décembre dernier, la Municipalité a procédé aux nominations ci-dessous:

**Monsieur Roland GINDROZ** au grade de Lieutenant du corps des sapeurs-pompiers.

**Monsieur Jean-Claude GRUAZ** au grade d'appointé de police.

**Monsieur Roger MONACHON** au titre de concierge permanent des bâtiments scolaires du Mottier.

Nous tenons à féliciter très vivement ces dévoués collaborateurs et formons pour eux nos vœux les meilleurs dans la poursuite de leur activité.

**Ouverture des bureaux communaux.** Elle subit la modification suivante: les bureaux communaux sont fermés les 24 et 31 décembre 1979.

**Ski de fond.** Un certain nombre de paires manquent aux élèves qui désirent s'entraîner dans ce sport en plein développement. Les personnes qui disposeraient de skis de fonds et de chaussures pour enfants et adolescents sont priés de s'annoncer à M. Reymond Corbaz-Schwarz, Petit-Mont.

\*\*\*\*\*

## BONNES FETES ET BONNE ANNEE 1980

La Municipalité, le bureau du Conseil communal, et tout le personnel (Greffes municipal, police, voirie, enseignants) présentent à la population du Mont leurs vœux les meilleurs à l'occasion de la nouvelle année. Puisse notre Commune continuer à vivre dans la paix, la tranquillité, les satisfactions professionnelles et le meilleur accord avec ses Autorités dans le respect de ses lois et de ses habitants.

**BONNE ANNÉE!**

*La Municipalité*

\*\*\*\*\*



## **ORDURES MENAGERES**

+ **déchets encombrants de faible volume.**

Les ordures ménagères seront logées dans des containers ou des sacs à ordures fermés.

**LES POUBELLES NE SONT PLUS ACCEPTEES.**

Seront également ramassés dans cette catégorie les déchets encombrants de faible volume (par exemple: chaises, tables de nuit, etc.).

## **DECHETS ENCOMBRANTS**

Ce ramassage a lieu 2 fois par an. Il est réservé aux déchets encombrants volumineux.

## **VERRE**

Tous les 3ème mercredi de chaque mois, **sauf en avril** où ce ramassage aura lieu le 4ème, c'est-à-dire le 23. Ces déchets seront entreposés dans des récipients **OUVERTS**, résistants à la pluie, tels que harasses ou caissettes, celles-ci restant propriété des déposants.

Les bouteilles étant réutilisées, il est indispensable qu'elles puissent être récupérées propres et exemptes de corps étrangers, (bois, métal, grès, porcelaine, etc.).

## **FERRAILLE**

Par collecte spéciale 1 fois par an, selon avis particulier.

## **VIEUX PAPIERS**

Cette collecte est faite par les élèves des écoles. Quatre ramassages sont prévus en 1980, aux dates figurant sur le tableau. En cas de mauvais temps, ces collectes auront lieu les jeudis suivants.

## **DECHETS DE GAZON**

Ces déchets (exempts de pierres, branches, etc.) sont à déverser, sans emballage, à l'endroit signalé, au Nord de la ferme propriété de M. Hervé Menétreay, au chemin de la Viane.

Les jours de réception sont les lundis et jeudis de 7 heures à 20 heures, ainsi que les samedis, le matin jusqu'à 11 heures.

## **DECHETS DE TAILLE D'ARBRES ET DE HAIES**

Ces derniers sont à déposer sur l'Esplanade du Châtaignier, à l'endroit réservé au feu du 1er août (les 3 samedis matin prévus de 8 h. 30 à 11 heures).

Une personne désignée par la Commune réceptionnera ces déchets et procédera à leur destruction.

## **VIEUX PNEUS**

Pour notre Commune, la place de dépôt déterminée par le Département des travaux publics se situe à Romanel, Entreprise Regommex S.A.

## **DIVERS**

Les matériaux de démolition, troncs, grosses branches, ne peuvent pas être ramassés; ils doivent être évacués par les soins des propriétaires intéressés.

*LA MUNICIPALITE*